

Une aventure commune

Initiative sur le secteur bénévole
et communautaire : regard à mi-parcours

Mars 2003

Table des matières

Avant-propos	1
Les facteurs à l'origine du changement	3
L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire : repenser notre relation	5
De solides assises	5
À propos de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire...	6
Bilan de nos réalisations	7
Améliorer la relation	7
Renforcer les moyens d'action du secteur.....	8
Un cadre réglementaire simplifié.....	10
Une meilleure relation financière.....	10
Connaissance accrue du secteur.....	11
Une meilleure reconnaissance du rôle joué par le secteur bénévole et communautaire	11
Un soutien accru pour le bénévolat.....	12
Un processus innovateur, inclusif	12
Poursuivre sur l'élan donné pour mieux aller de l'avant	15
Liste des membres du Comité de coordination conjoint	17
Rapports connexes	19

Avant-propos

En juin 2000, le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire ont lancé une initiative conjointe d'une durée de cinq ans dans le but de renouveler et de renforcer leur relation établie de longue date. Ce n'était toutefois pas la première fois que cette relation faisait l'objet d'un examen : on s'était déjà interrogé longuement, de part et d'autre, sur les façons de collaborer pour mieux servir la population canadienne.

Le présent rapport relate l'histoire de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) après deux ans et demi d'existence. Il traite de son origine, de ses réalisations et des défis qui l'attendent maintenant. Notre but n'est pas de faire un compte rendu détaillé du déroulement et des résultats de l'ISBC — ces renseignements sont en grande partie disponibles dans les rapports d'étape des tables conjointes comptant des représentants du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement — mais plutôt de dresser un bilan de la situation actuelle et des leçons tirées.

Grâce à un plan d'action que nous avons voulu très chargé dès le départ, nous avons pu atteindre la plupart des objectifs que nous nous étions fixés. Les deux secteurs peuvent maintenant s'appuyer sur l'Accord et sur les Codes de bonnes pratiques pour explorer de nouvelles manières de collaborer. Les activités parrainées par l'ISBC en 2001, dans le cadre de l'Année internationale des volontaires des Nations Unies, ont permis à un nombre record de Canadiens et de Canadiennes de prendre conscience du rôle important que jouent les bénévoles au sein de nos collectivités. Plus de 60 projets destinés à améliorer la capacité d'élaboration de politiques au sein du secteur bénévole et communautaire se poursuivent ou sont terminés. De plus, les deux secteurs ont établi comment — et par l'entremise de quelles structures — ils devront rendre compte de leurs travaux futurs. Nous pouvons tous être fiers de ces réalisations qui font maintenant partie de l'héritage de l'ISBC.

Il importe également de raconter ce qui s'est passé dans la coulisse, c'est-à-dire — et c'est sans doute là le véritable héritage de l'ISBC —, la façon dont deux secteurs sont parvenus à travailler de concert et à démontrer le potentiel et les avantages d'une relation étroite et fondée sur le respect et la transparence, dans le but de faire du Canada un endroit où il fait bon vivre.

Chargés de superviser l'ISBC, de même que ses nombreux projets et groupes de travail conjoints, nous, membres du Comité de coordination conjoint avons joui d'un point de vue unique sur ce qui s'est passé. Il va sans dire que nous avons connu des hauts et des bas. La charge de travail était phénoménale, les attentes divergeaient et les cultures s'entrechoquaient à l'occasion. Or, nous sommes tous, comme bon nombre de milliers de participants, sortis grandis de cette expérience qui nous a permis de mieux comprendre les défis qui confrontent l'autre secteur et de tisser des liens personnels et professionnels durables. Ces liens se sont tissés dans bien des cas entre des organismes du secteur bénévole et communautaire qui ont tiré profit des possibilités que leur offrait l'ISBC d'établir ou de renforcer des alliances et des réseaux.

En participant à l'ISBC, le gouvernement du Canada a clairement reconnu le secteur bénévole et communautaire comme le troisième pilier de la société canadienne, ainsi que le rôle indispensable que celui-ci joue pour assurer le bien-être économique et social des Canadiens et des Canadiennes. Toutefois, comme pour toute bonne chose, le défi consiste

maintenant à tirer profit, dans la « vraie vie », des produits, processus et bonnes intentions issus de l'ISBC. Comme pour toute bonne chose, l'aventure continue.

Kathy O'Hara
Coprésidente pour le gouvernement
Comité de coordination conjoint

Patrick Johnston
Coprésident pour le secteur
bénévole et communautaire
Comité de coordination conjoint

Les facteurs à l'origine du changement

De nombreux facteurs sont à l'origine de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC). On pourrait dire que l'ISBC — ou un projet très similaire — était l'aboutissement inévitable des forces économiques, politiques et sociales à l'œuvre au Canada.

Au cours de la dernière décennie, la mondialisation de l'économie, le vieillissement et la diversification de la population, l'évolution de la population active et les pressions des citoyens en faveur d'un rôle accru dans les activités du gouvernement ont forcé les dirigeants de celui-ci et du secteur bénévole et communautaire à revoir leurs partenariats et leurs méthodes de travail habituelles.

Le climat de changement qui règne actuellement est également, en partie, le fruit des pressions économiques et budgétaires du début des années 90. En effet, pour réduire leur dette et éliminer leur déficit, tous les ordres de gouvernement ont réduit les dépenses publiques, y compris le financement des organismes bénévoles et communautaires. À la même époque, le gouvernement fédéral procédait à un réexamen de son rôle, à l'issue duquel il a délaissé la prestation directe des services pour se donner un rôle de leadership et de facilitation.

Conséquence de cette réduction du financement et du recentrage des activités du gouvernement, les organismes sans but lucratif ont été appelés à combler le fossé — un fossé d'autant plus large que le public réclamait plus de services de meilleure qualité. Le secteur bénévole et communautaire n'était toutefois pas outillé pour relever le défi. En plus de tenter avec vigueur de faire entendre sa voix, il était aux prises avec de sérieux problèmes. Des représentants élus et des représentants des médias posaient ouvertement des questions quant à la responsabilité des organismes du secteur. S'ajoutait à cela des perceptions erronées et persistantes sur le rôle et le fonctionnement du secteur — notamment l'idée

Le troisième pilier : le secteur bénévole et communautaire

Pilier indispensable de la société canadienne, le secteur bénévole et communautaire collabore avec le gouvernement et le secteur privé pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes. Connu également sous les noms de troisième secteur, de secteur sans but lucratif et de secteur bénévole, ce secteur constitue un important moteur économique et social au pays, comme en témoigne ce qui suit.

- Il regroupe plus de 180 000 organisations sans but lucratif (dont au moins 80 000 organismes de bienfaisance enregistrés) ainsi que des centaines de milliers de groupes non constitués en société;
- Il emploie 1,3 million de personnes (9 % de la population active);
- Il compte 6,5 millions de bénévoles qui donnent au total plus d'un milliard d'heures chaque année (soit l'équivalent de 580 000 emplois à temps plein);
- Il regroupe une grande diversité de groupes et d'organismes — des clubs philanthropiques aux groupes d'action sociale en passant par les banques alimentaires, les organismes d'aide internationale, les orchestres symphoniques et les clubs sportifs locaux;
- Il génère des revenus annuels de 90 milliards \$ et possède des actifs de 109 milliards \$.

largement répandue que les programmes et les services que le secteur offrait étaient uniquement le fruit du travail de bénévoles et que, par conséquent, ils étaient gratuits. De plus, la nature même de ce vaste « réseau » d'organismes disparates, qui n'avaient souvent aucun lien entre eux et qui se faisaient parfois concurrence, limitait sa capacité à répondre à ces défis, entre bien d'autres.

Il existe de nombreuses raisons de vouloir renforcer le secteur bénévole et communautaire. Au cours des dernières années, ses organismes — et la population canadienne en leur nom — réclament que le secteur joue un rôle plus important dans l'établissement des politiques publiques. Et c'est logique. Ces organismes sont très bien placés pour joindre les Canadiens et les Canadiennes et entendre leur voix, notamment celle des groupes marginalisés qui, autrement, ne serait peut-être jamais entendue. En effet, les services que le secteur dispense au public lui permettent d'observer de près le fonctionnement des programmes et des politiques dans les collectivités partout au pays — c'est-à-dire là où c'est le plus important. Pour jouer efficacement ce nouveau rôle, les organismes du secteur doivent élargir leurs moyens d'action dans des domaines clés, dont les ressources humaines, l'argent et le savoir-faire.

En renforçant le secteur bénévole et communautaire, on accroît la participation des citoyens et on fait place aux multiples points de vue exprimés dans la société canadienne. Ce faisant, on contribue à renforcer la cohésion sociale, à accroître la solidarité, à se bâtir un idéal commun et à améliorer l'esprit civique des différents groupes de la société. On fait ainsi du Canada un endroit où il fait bon vivre.

Le gouvernement et le secteur se sont engagés, dans le cadre de l'ISBC, à améliorer leur relation dans le but d'atteindre des objectifs communs. Pour le gouvernement fédéral, le secteur bénévole et communautaire — et le monde des affaires — est un partenaire sans qui il ne peut atteindre ses grands objectifs économiques et sociaux. C'est une question de pragmatisme : le gouvernement doit pouvoir compter sur un secteur à la fois souple et solide pour aider ses ministères et organismes à élaborer des politiques judicieuses et à mettre sur pied des programmes et des services répondant aux besoins des Canadiens et Canadiennes. Il doit en outre demeurer à l'écoute des citoyens dans les collectivités, un rôle que le secteur est bien placé pour jouer.

Pour ce dernier, l'ISBC représente une occasion unique de faire reconnaître son rôle et sa contribution et de s'assurer qu'il sera toujours en mesure de continuer à répondre aux besoins de la société canadienne.

L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire : repenser notre relation

« Les limites entre les secteurs public, privé et bénévole sont de nouveau en train de changer, ce qui n'empêche pas chaque secteur de continuer à contribuer de manière importante au développement social et économique du Canada. En travaillant ensemble pour accroître la confiance mutuelle, le gouvernement et le secteur bénévole peuvent faire beaucoup plus pour les Canadiens ».

Travailler ensemble

Août 1999

De solides assises

L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) n'est pas le point de départ du processus de renouvellement et de réorganisation de la relation entre les deux secteurs. Elle s'appuie sur les nombreux travaux réalisés seuls ou conjointement par le secteur et le gouvernement au cours des dernières années.

En février 1999, la Table ronde sur le secteur bénévole (TRSB) – regroupant les représentants de 12 organismes cadres nationaux – a publié une enquête indépendante qu'elle avait commandée sur la responsabilisation et la gouvernance dans le secteur bénévole et communautaire. Le rapport final, intitulé [*Consolider nos acquis : pour une meilleure gestion et transparence au sein du secteur bénévole au Canada*](#), contient 41 recommandations visant à améliorer l'efficacité du secteur.

Ce rapport est ce qui a incité les dirigeants du gouvernement et du secteur à former des « tables conjointes » afin de se pencher sur trois questions d'intérêt commun : l'établissement d'une nouvelle relation, le renforcement des moyens d'action et l'amélioration du cadre réglementaire régissant les activités du secteur. La première phase de ce projet a donné lieu à la publication, en août 1999, d'un rapport intitulé [*Travailler ensemble : Une initiative conjointe du gouvernement du Canada et du secteur bénévole*](#). Les travaux de l'ISBC sont fondés en bonne partie sur les recommandations contenues dans ce rapport.

À la même époque, le gouvernement du Canada s'employait parallèlement de son côté à trouver des façons de renforcer le secteur bénévole et communautaire et d'améliorer sa relation avec celui-ci. Il a énoncé clairement son engagement à cet égard dans le [*discours du Trône*](#) d'octobre 1999 en insistant sur la nécessité de mettre sur pied un partenariat dynamique avec le secteur bénévole et communautaire pour appuyer les efforts des Canadiens et Canadiennes et renforcer nos collectivités. Au mois de juin de l'année suivante, le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire annonçaient la création d'une initiative conjointe appelée « Un partenariat au profit des Canadiens et des Canadiennes : Initiative entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire. »

Extrait du discours du Trône

« En 2001, les Canadiens et Canadiennes souligneront l'Année internationale des volontaires en célébrant les réalisations de ces héros de notre vie quotidienne. Le gouvernement reconnaît qu'il importe d'établir des partenariats avec les communautés et de renouveler sa relation avec les organismes bénévoles qui les aident et les soutiennent. »

12 octobre 1999

À propos de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire

Projet conjoint du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire, l'ISBC vise à améliorer la relation entre les deux secteurs et à renforcer les moyens d'action du secteur bénévole et communautaire pour lui permettre de relever les défis de demain.

Projet unique en son genre, l'ISBC a permis à plus de 125 représentants du secteur bénévole et communautaire et de ministères fédéraux de prendre part ensemble à des « tables conjointes » coprésidées chacune par un représentant du gouvernement et du secteur. Les tables conjointes avaient pour mission de trouver des façons d'améliorer la relation dans des domaines clés. Elles devaient notamment :

- élaborer une entente-cadre établissant une vision et des principes communs;
- développer les moyens d'action du secteur (c.-à-d. ses connaissances, ses compétences et ses sources de financement) pour répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes;
- rationaliser les exigences en ce qui a trait aux rapports et aux mesures réglementaires qui touchent le secteur;
- proposer une nouvelle approche de financement à long terme et durable;
- sensibiliser le public à l'étendue, à la nature et aux activités du secteur bénévole et communautaire;
- accroître la reconnaissance de la contribution du secteur dans la société canadienne;
- promouvoir et soutenir le bénévolat.

Le gouvernement du Canada a alloué à l'ISBC un budget de 94,6 millions de dollars réparti sur cinq ans pour soutenir ses activités. Le gouvernement et le secteur ont également consenti de part et d'autre des contributions non financières substantielles (temps et expertise des participants, locaux, équipement, etc.).

L'ISBC a bénéficié d'un solide appui des dirigeants au cours de ses deux premières années et demie d'existence. Un groupe de référence ministériel, composé de neuf ministres nommés par le premier ministre et présidé par l'honorable Lucienne Robillard, présidente du Conseil du Trésor, a été mis sur pied pour superviser ses travaux. Au niveau fédéral, les ministres et les représentants du gouvernement qui ont participé aux tables conjointes ont

ISBC, 94,6 millions \$ sur cinq ans

Accord et partenariat entre le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire	11,5 M\$
Renforcement des moyens d'action du secteur bénévole et communautaire	35 M\$
Année internationale des volontaires et Initiative nationale sur le bénévolat	10 M\$
Questions réglementaires	8,6 M\$
Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles	28,5 M\$
Questions de financement fédéral	1 M\$

Qu'en est-il des autres ordres de gouvernement?

Au Canada, les administrations provinciales, territoriales et municipales entretiennent chacune des liens particuliers et très diversifiés avec le secteur bénévole et communautaire.

Au cours des deux dernières années et demi, le gouvernement fédéral a participé régulièrement à des rencontres avec les représentants provinciaux et territoriaux pour les informer des progrès réalisés et répondre à leurs questions.

Selon les représentants d'autres ordres de gouvernement, l'ISBC a donné lieu à l'établissement de nouveaux liens au sein du secteur et incité tous les ordres de gouvernement à s'intéresser à leur relation avec lui.

pu profiter des conseils stratégiques d'un comité de sous-ministres adjoints qui s'est en outre chargé de consulter la collectivité fédérale sur les questions importantes. Le secteur a pour sa part pu compter sur les conseils politiques et stratégiques du Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire (GDSBC) qui s'est de plus chargé de superviser les travaux de l'ISBC. Le GDSBC était composé à l'origine de 26 hauts représentants du secteur (dont les coprésidents de chacune des tables conjointes) auxquels se sont joints plus tard un représentant du Groupe de référence national des minorités visibles et un représentant du Groupe de référence autochtone.

Bilan de nos réalisations

L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) a réalisé des progrès importants au cours de la première moitié de son mandat dans nombre de domaines prioritaires pour les deux secteurs. On trouvera ci-dessous quelques-unes des principales réalisations de l'ISBC; pour en savoir davantage sur ces réalisations ou sur d'autres, prière de consulter les rapports des tables conjointes publiés sur le site Web de l'ISBC, à www.vsi-isbc.ca.

Améliorer la relation

La collaboration entre le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire ne date pas d'hier. En fait, nombre de ministères et d'organismes bénévoles et communautaires ont établi des relations de longue date qui contribuent à l'atteinte de leurs objectifs communs.

L'Accord

Dès le départ, l'un des principaux objectifs de l'ISBC était d'élaborer un accord ou un cadre commun visant à reconnaître de manière concrète l'importance de la relation. Signé le 5 décembre 2001, [*Un Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire*](#) constitue un événement historique marquant le début d'une relation plus étroite entre les deux secteurs. En effet, l'Accord établit des valeurs et des principes communs destinés à orienter les relations de travail des deux secteurs et prend acte de l'engagement de chacun d'eux à solidifier cette relation, ce qui constitue en soi une première. Fruit de recherches intensives, ainsi que d'un débat poussé et éclairé entre les deux secteurs, l'Accord est un héritage pour les années à venir.

Les éléments de base

L'Accord établit les valeurs et les principes communs qui façonneront les activités futures :

Valeurs

- démocratie
- civisme actif
- égalité
- diversité
- inclusion
- justice sociale

Principes

- indépendance
- interdépendance
- dialogue
- coopération et collaboration
- reddition de comptes aux Canadiens

Les Codes de bonnes pratiques

Un des points forts de l'Accord réside dans le fait qu'on y reconnaît le besoin de mesures concrètes pour favoriser l'application de ses dispositions. On y prévoit des structures organisationnelles, des processus et des outils pour mettre en œuvre l'Accord, suivre son évolution et faire rapport sur les progrès. Deux de ces outils — élaborés conjointement et approuvés par les deux parties à l'automne 2002 — orienteront ceux-ci dans leur relation et

leur recherche de nouvelles méthodes de collaboration dans le domaine du financement et de dialogue sur les politiques.

Partant du principe que les parties doivent rendre compte de leurs progrès aux Canadiens et Canadiennes, le [Code de bonnes pratiques de financement](#) prend acte également du fait qu'il est nécessaire d'assurer au secteur bénévole et communautaire des moyens d'action durables. Le Code, qui est fondé sur des principes communs, prévoit des mesures précises pour améliorer la souplesse et l'uniformité des mécanismes de financement. Grâce à des communications continues, ces pratiques deviendront au fil du temps la base du renouvellement des liens de financement entre les deux secteurs.

Le secteur bénévole et communautaire joue un rôle fondamental en se faisant le porte-parole des différents points de vue de ses intervenants dans le processus d'élaboration des politiques, notamment ceux des sans voix et des groupes marginalisés. Les pratiques exemplaires énoncées dans le [Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques](#) visent à encourager les ministères et organismes et les organisations du secteur à approfondir leur dialogue sur les politiques et à améliorer les politiques publiques, notamment en diffusant les renseignements qu'ils possèdent et en s'efforçant de mieux comprendre les objectifs stratégiques généraux de l'autre. Le Code engage également le gouvernement fédéral à revoir ses principaux projets de programme ou de politique dans l'« optique » du secteur bénévole et communautaire, c'est-à-dire avec un cadre analytique.

« Le renforcement des moyens d'action a pour but d'accroître la capacité du secteur bénévole et de ses organismes à remplir leurs missions et à faire en sorte que leurs visions se concrétisent et qu'ils jouent leur rôle. »

(Travailler ensemble)

Nombre de ministères et d'organismes ainsi que d'organisations du secteur emploient déjà les pratiques prévues dans les codes. Le défi consistera maintenant à faire en sorte qu'elles deviennent la norme dans les relations du secteur au jour le jour. Des projets sont en cours pour distribuer les codes et en faire la promotion à grande échelle.

Renforcer les moyens d'action du secteur

Une des priorités de l'ISBC consiste à renforcer le secteur en procédant à des investissements stratégiques et en éliminant les obstacles qui l'empêchent de fonctionner efficacement.

Les personnes d'abord

Un des défis importants que doit relever le secteur bénévole et communautaire consiste à stimuler et à soutenir les efforts de ses millions d'employés et de bénévoles. L'[Initiative nationale d'apprentissage](#) de l'ISBC vise justement à relever ce défi en relevant les compétences dont ont besoin les dirigeants du secteur, de même que les endroits où ils peuvent obtenir la formation nécessaire.

Une autre initiative de l'ISBC vise à fournir des renseignements et des outils pratiques sur d'importantes questions touchant les ressources humaines, notamment l'accès aux régimes d'avantages sociaux et de pension. Le projet [Ressources humaines dans le secteur bénévole et communautaire](#) permettra également de créer un répertoire de spécialistes qui peuvent aider les organisations à se doter de structures et de processus administratifs et de gestion efficaces.

Stabilité financière

Les organismes du secteur obtiennent des fonds et des ressources grâce à de nombreux moyens comme les activités lucratives et la contribution de tiers, c.-à-d. les donateurs indépendants, les fondations, les entreprises et les gouvernements. L'ISBC finance plusieurs projets de recherche afin d'étudier différentes questions, à savoir l'impact de divers mécanismes de financement sur la stabilité financière et les nouveaux mécanismes ainsi que les modèles de financement utilisés dans d'autres pays.

Un autre projet, qui a pour but d'élaborer une trousse d'information sur la gestion et la stabilité financières, est conçu pour améliorer les compétences du secteur en gestion financière. Visant principalement les petits et les moyens organismes, la trousse offrira toute une panoplie de ressources permettant de gérer efficacement les fonds.

L'influence sur les politiques

Grâce à sa capacité de susciter l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes sur d'importantes questions et de les alerter à l'avance sur une foule de domaines — p. ex. mines antipersonnel, changements climatiques, violence familiale et VIH/sida — le secteur peut documenter et enrichir de grands débats, cibler les priorités émergentes et proposer des solutions innovatrices qui favorisent le changement.

Grâce au programme de [Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles \(PSEPM\)](#), les organismes bénévoles et communautaires acquièrent de l'expérience et des compétences inestimables dans le domaine des politiques publiques. Plus de 28.5 millions de dollars ont été alloués à des projets de collaboration entre des organisations bénévoles et communautaires et des organismes ou ministères fédéraux afin d'élaborer des politiques et de cibler les processus qui facilitent la participation de groupes du secteur à l'élaboration de politiques. Les projets visant l'amélioration de la capacité du secteur à cet égard continueront d'être financés dans le cadre de la PSEPM jusqu'en 2004.

Le projet pilote [Stages et bourses en élaboration de politiques \(SBÉP\)](#) donne la chance aux employés du gouvernement et aux intervenants du secteur d'échanger leurs postes pendant une période maximale d'un an. Ce projet, qui offre l'occasion unique de voir sur place comment travaille l'autre, aidera à combler le fossé d'ordre culturel entre le gouvernement et le secteur.

Mettre l'information au service des gens

Dans un monde de plus en plus axé sur l'information, les organisations doivent être en mesure de recueillir et de gérer l'information afin de la transmettre ensuite à ceux qui en ont besoin. L'ISBC a noté un certain nombre de stratégies visant à faire la promotion d'une saine utilisation de la technologie dans le secteur, notamment :

- Demander aux bailleurs de fonds de prévoir dans leurs politiques et pratiques des investissements technologiques pour le secteur;
- Aider les organismes à utiliser plus efficacement la technologie disponible — par exemple, en reliant les réseaux existants;
- Concevoir un portail pour le secteur;
- Mettre sur pied un service interactif sur le Web destiné expressément au secteur et à ses bailleurs de fonds;
- Sensibiliser les intéressés aux avantages des technologies et de la gestion de l'information, et diffuser de l'information sur les outils disponibles.

Un cadre réglementaire simplifié

La réglementation régissant le secteur doit refléter la réalité de l'environnement actuel. Par conséquent, le gouvernement et le secteur procèdent à l'examen du cadre réglementaire en mettant particulièrement l'accent sur ce qui suit :

- simplifier la déclaration de renseignements (Formulaire T3010) que tous les organismes bénévoles et communautaires enregistrés doivent remplir annuellement — une version simplifiée a été conçue et sera disponible au début de 2003;
- donner au public un meilleur accès à l'information et améliorer la transparence des activités de réglementation;
- étudier de nouveaux modèles institutionnels et évaluer le besoin d'apporter des changements aux règlements et aux lois régissant les organismes de bienfaisance;
- prévoir des sanctions moins sévères en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin que la radiation ne soit pas la seule sanction donnée aux organismes bénévoles et communautaires contrevenants;
- améliorer le processus d'appel en mettant en œuvre une procédure d'examen à l'interne.

Une démarche distincte a été menée parallèlement dans le but d'examiner des modifications à la *Loi sur les corporations canadiennes*. Des recommandations ont été formulées concernant la responsabilité des administrateurs, ce qui pourrait toucher les bénévoles siégeant aux conseils d'administration.

Une meilleure relation financière

Tant le gouvernement que le secteur bénévole et communautaire reconnaissent le besoin de rehausser la clarté, la cohérence et la transparence de leur relation financière. La *Stratégie fédérale sur les pratiques et les politiques de financement*, élaborée par le Secrétariat du Conseil du Trésor et parrainée par l'ISBC, propose des solutions innovatrices aux contraintes et aux obstacles dans le processus de financement.

Une de ces solutions est l'approche en matière d'investissement stratégique, qui incite les ministères et organismes à avoir recours aux mécanismes de financement actuels afin de faire des investissements ciblés dans les organismes partenaires du secteur dans des domaines comme la gouvernance, la gestion, l'information du public, et la gestion et les

Ce que les Canadiens ont dit

Dans le cadre de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, effectué par la firme de recherche EKOS à l'été 2002, des leaders d'opinion et des citoyens ont déclaré ce qui suit :

- Le secteur bénévole et communautaire est mieux placé que le gouvernement et le secteur privé pour répondre aux besoins sociaux, avoir un comportement éthique et offrir des services de qualité (selon plus de la moitié des répondants).
- Le secteur bénévole et communautaire devrait participer davantage à l'établissement des politiques et des programmes publics (selon 61 % des leaders d'opinion et 41 % des citoyens consultés).
- Dans 10 ans, le secteur bénévole et communautaire aura une plus grande influence dans la vie des Canadiens (selon 64 % des leaders d'opinion et 54 % des citoyens consultés.)

« [*Positionner le secteur bénévole et communautaire au Canada : opinion de l'élite et du public*](#) »

technologies de l'information. Déjà utilisée par certains ministères, cette approche est conçue pour améliorer la capacité des organismes à offrir des programmes et des services et à participer au processus d'élaboration des politiques.

Connaissance accrue du secteur

Apporter une contribution significative aux activités du secteur se traduit par une connaissance accrue des gens et des organismes qui le constituent de même que de leurs modes de fonctionnement. Les trois outils de statistiques énoncés ci-après aideront à constituer une banque de données sur le secteur.

- [L'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation](#), effectuée tous les trois ans, permettra de suivre le progrès et les tendances sur différents plans (bénévolat, activités de bienfaisance et participation communautaire.)
- Un [compte satellite](#) permettra de recueillir l'information sur la contribution du secteur à l'économie canadienne, en particulier sur les revenus, les dépenses, les projets d'investissement, les actifs, les passifs et la valeur nette.
- Les résultats de l'[Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles](#) devraient normalement être disponibles en 2004. Ce sondage permettra de recueillir des données complètes sur l'envergure du secteur au Canada, le genre d'organismes qu'il réunit et les services fournis tout en présentant une analyse des domaines où les organismes pourraient accroître leurs moyens d'action.

L'information ainsi recueillie servira d'assise solide au gouvernement et au secteur pour élaborer, gérer et évaluer les programmes liés au secteur.

Une meilleure reconnaissance du rôle joué par le secteur bénévole et communautaire

Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes connaissent mal le rôle du secteur dans leur quotidien. Pourtant, ses 180 000 organismes emploient plus d'un million de citoyens, mobilisent un plus grand nombre encore de bénévoles et contribuent énormément à la vie économique et sociale.

Pour mieux faire connaître le rôle essentiel joué par le secteur, des représentants de celui-ci et du gouvernement fédéral travaillent de concert, d'après les précisions fournies par des bénévoles et des organisations à travers le Canada, à une campagne pancanadienne de sensibilisation quant au rôle et aux contributions du secteur s'adressant à divers auditoires, qui doit être lancée à l'automne 2003.

C'est notre culture

Le secteur bénévole et communautaire autochtone est actif dans les collectivités autochtones et non autochtones à travers le pays. Le Groupe de référence autochtone a produit un film vidéo (*Le bénévolat : C'est notre culture*) sur les traditions culturelles et les vues autochtones sur le bénévolat.

Un soutien accru pour le bénévolat

Plus de 6,5 millions de bénévoles consacrent temps, énergie et compétences pour soutenir les organisations bénévoles et communautaires qui s'emploient à faire du Canada un endroit où il fait bon vivre. Toutefois, ces ressources bénévoles s'amenuisent. Selon l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation, le nombre de Canadiens et de Canadiennes qui faisaient du bénévolat en 2000 avait diminué de 13 % par rapport à 1997, ce qui équivaut à une perte de 29 000 emplois à temps plein. De plus, seulement 7 % de la population canadienne déploie près des trois quarts de l'effort bénévole. Manifestement, pour que le secteur puisse soutenir et accroître son action, il doit augmenter et élargir le bassin de bénévoles.

Un tremplin unique pour les initiatives de l'ISBC, l'Année internationale des volontaires (AIV) a permis de souligner d'un bout à l'autre du pays la contribution inestimable des bénévoles. Les organisateurs ont profité de l'immense publicité entourant l'événement en lançant une foule d'initiatives, par exemple une vaste campagne de marketing social, un programme de certification en ligne en gestion des ressources bénévoles et une aide à la formation de partenariats.

S'appuyant sur l'élan donné et les réalisations de l'AIV, l'ISBC a cerné certains des défis à relever quant au recrutement, à la fidélisation, au soutien et à la reconnaissance des bénévoles. Force est de constater qu'on peut faire beaucoup pour aider les organismes bénévoles et communautaires à administrer leurs ressources ainsi qu'à attirer des bénévoles et à les fidéliser.

L'*Initiative canadienne sur le bénévolat* (qui s'appelait avant *Initiative nationale sur le bénévolat*) vise justement à relever ces défis. Trois centres nationaux viendront assurer le leadership, les ressources et l'appui nécessaires dans différents domaines, p. ex. information, renforcement des moyens d'action et sensibilisation; soutien communautaire; et acquisition de connaissances. Pour assurer un impact maximum au niveau local, 13 réseaux — un dans chaque province et territoire — établiront les besoins et priorités dans leur région et conseilleront les centres sur la conception et l'exécution des programmes.

Un processus innovateur, inclusif

Certaines des retombées — et leçons — les plus viables de l'ISBC sont le fruit de son approche innovatrice. Une gouvernance conjointe, une structure hiérarchique souple et un processus général et inclusif sont tous des facteurs qui ont contribué au caractère unique de l'ISBC ainsi qu'à ses résultats.

Travailler conjointement

Dans l'esprit du processus conjoint qui a débouché sur *Travailler ensemble*, un nombre égal de représentants du gouvernement et du secteur se sont attachés aux priorités établies au sein de six groupes de travail conjoints ou « tables conjointes » et le comité de coordination conjoint, coprésidé par les deux secteurs. Les représentants étaient sélectionnés selon leur expérience, leur expertise et leur engagement. Du côté du secteur, un comité indépendant a choisi 65 membres parmi 1 000 candidatures proposées par des organisations nationales et locales à l'échelle du pays. Les représentants du gouvernement

étaient des hauts fonctionnaires (tous, sauf un, situés dans la région de la capitale nationale), certains ayant longtemps collaboré avec le secteur dans divers programmes — sociaux et autres — et d'autres apportant un point de vue neuf aux discussions.

L'ISBC était unique parce que les deux secteurs — par le truchement des tables — travaillaient ensemble en terrain presque inconnu. Aucun n'avait encore essayé de lancer un processus conjoint dans un environnement aussi complexe et comptant autant d'intérêts disparates et parfois contradictoires. Fortes du vaste mandat que leur avait confié le gouvernement fédéral, les tables conjointes ont travaillé de leur côté, lançant une vaste gamme de processus et de produits avant-gardistes afin d'atteindre leurs objectifs.

On s'entend pour dire que le processus des tables conjointes au cours des deux dernières années et demi a permis aux représentants des deux secteurs de démontrer leur engagement, de collaborer et d'aborder des questions difficiles avec un esprit ouvert et dans le respect. Le processus a été une sorte de microcosme de la vaste relation de travail entre les deux secteurs, renforçant la possibilité d'une collaboration fructueuse dans des dossiers complexes.

Par ailleurs, le processus a aussi fait ressortir certaines différences fondamentales entre les secteurs, surtout en ce qui a trait à leur culture et à leur façon de travailler. Bureaucratique et hiérarchique, la culture du gouvernement fédéral est fortement axée sur le respect des délais et les résultats. Cette culture est parfois en contradiction avec celle du secteur qui a, pour sa part, une structure égalitaire, une composition diversifiée et une approche fondée sur le consensus. À cause de ces différences, les tables ont souvent dû déployer beaucoup d'énergie au début pour établir une relation et un climat de confiance, ainsi que pour tenir le même langage et avoir une compréhension commune des objectifs. Les participants des deux secteurs ont finalement tiré profit du processus, appréciant mieux les contraintes inhérentes de la culture, des structures et des processus de part et d'autre.

Structure et responsabilité

L'une des conséquences — et des exigences — de travailler en terrain inconnu est la nécessité d'être flexible, de s'adapter aux circonstances. Étant l'organe chargé d'orienter et de surveiller l'ISBC, le Comité de coordination conjoint (CCC) avait pour tâche d'assurer une coordination et une reddition de comptes efficaces tout en soutenant les efforts déployés par les diverses tables. Durant les 30 premiers mois de l'ISBC, l'équilibre a changé de façon subtile, mais perceptible.

À la fin de la première année de l'ISBC, il était devenu de plus en plus évident que même si les tables conjointes s'étaient approchées des buts fixés, il y avait, à cause de mandats et de structures hiérarchiques mal définis, certains chevauchements et inefficacités. Le CCC, à qui on n'avait donné qu'un rôle « souple » et quelques leviers de contrôle financier généraux sans aucune possibilité de réaffecter les fonds, a réagi en établissant une vision stratégique globale pour le travail des tables conjointes et une série de résultats concrets pour évaluer les progrès réalisés. De même, le CCC a abordé plusieurs thèmes transversaux, par exemple communication, consultation et recherche, et a mis en place un système de suivi des progrès accomplis par les diverses tables.

En fin de compte, l'expérience de l'ISBC a souligné l'importance de jeter une base suffisamment solide, et de donner une orientation claire sur différents plans (mandat, objectifs, hiérarchie et responsabilités). La clarté ici est nécessaire afin de promouvoir efficacité et efficience, de même que pour éviter tout malentendu en ce qui concerne la responsabilité. Cela implique la communication claire des responsabilités fédérales et des mécanismes d'équilibre qui exigent que les ententes liant le gouvernement du Canada, par exemple l'Accord et les codes de bonnes pratiques, soient approuvées par les organismes centraux fédéraux. À plusieurs étapes clés, les mauvaises perceptions concernant le pouvoir des tables conjointes de parler au nom du gouvernement dans son ensemble auraient pu compromettre le processus.

Une grande portée

Une autre caractéristique — et force — de l'ISBC était sa représentativité. Le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire ont travaillé fort pour assurer la participation de divers acteurs. Pour le gouvernement, le but était de promouvoir l'ISBC auprès du plus large auditoire possible par l'entremise, entre autres, de comités interministériels de cadres supérieurs — par exemple, le Comité exécutif des SMA et le Comité consultatif des SMA — et les groupes de travail interministériels sur les communications et les politiques. L'ISBC a aussi favorisé la participation des sous-ministres dans le cadre de présentations et d'annonces régulières concernant les progrès de l'ISBC. Pour promouvoir davantage l'horizontalité, des services de soutien ont été offerts à l'ISBC par le Bureau du Conseil privé, l'un des organismes centraux fédéraux. De même, des représentants de plusieurs ministères et organismes ont été invités à fournir idées et conseils dans le cadre de consultations et de séances de travail organisées par chaque table conjointe.

Du côté du secteur bénévole et communautaire, la majorité des tables conjointes ont tenu de vastes consultations locales afin de favoriser la participation de groupes et d'organismes bénévoles et communautaires de toutes les régions du pays. Tout n'allait pas forcément de soi puisque le secteur compte plus de 180 000 organisations dont la taille et la composition varient, des organismes locaux jusqu'aux organismes d'envergure nationale comme les organismes-cadres, en passant par les associations communautaires, les clubs philanthropiques, les coalitions de défense des droits des exclus, les banques alimentaires, les foyers, les maisons de transition, les orchestres symphoniques et les clubs sportifs locaux.

L'un des buts de l'ISBC était de veiller à ce que ces multiples voix disparates puissent être entendues. Les groupes sous-représentés, dont les minorités visibles, les Autochtones et les regroupements de femmes, étaient préoccupés par leur manque de participation à l'ISBC. Le Secrétariat de l'ISBC a tenu des consultations auprès des petits organismes et a rédigé un document sur les défis qui leur sont propres. Il a également commandé un travail de recherche sur les questions de genre dans le secteur bénévole et communautaire. Le Groupe de référence national des minorités visibles et le Groupe de référence autochtone ont été créés pour donner voix à deux des groupes sous-représentés. Ils ont fourni vues et idées sur des points clés au cours du processus.

Plus de 140 séances de mobilisation et consultations sur des thèmes tels que l'Accord et les codes de bonnes pratiques, le cadre réglementaire et la sensibilisation ont eu lieu dans

40 villes du Canada durant les 30 premiers mois d'existence de l'ISBC. Ces rencontres, qui ont été un excellent moyen pour consolider le sentiment d'identité du secteur, ont permis de promouvoir la cohésion et de forger justement une identité parmi les organismes bénévoles et communautaires, et ont montré le pouvoir de collaboration comme outil aidant à atteindre des buts communs. De plus, le processus a contribué à promouvoir l'inclusion en validant et en confortant la diversité du secteur. Pendant que l'ISBC se poursuit, les coalitions et les réseaux émergents du secteur joueront indubitablement un rôle actif pour faire avancer un plan d'action solide et cohérent.

Poursuivre sur l'élan donné pour mieux aller de l'avant

Au cours des deux prochains années et demi, l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) continuera de faire avancer ses dossiers, à savoir, notamment la mise en œuvre de nombreuses recommandations formulées par les tables conjointes dans leur rapport (visant par exemple l'amélioration du cadre réglementaire et l'exploitation des technologies de l'information.) Est aussi prévue en 2003 l'ouverture de centres de l'Initiative canadienne sur le bénévolat et l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles et communautaires. Une évaluation globale de l'ISBC et de ses programmes débutera en 2004. Et, comme nous vivons dans un monde en pleine mutation, il y a fort à parier que de nouvelles questions et d'autres défis se poseront.

La volonté est là – tant le secteur bénévole et communautaire que le gouvernement mettent en place de nouvelles structures pour donner suite au travail accompli par les tables conjointes. En réfléchissant aux structures et aux mécanismes qui serviraient les intérêts de l'ISBC, le gouvernement et le secteur ont essayé de tenir compte des leçons tirées durant les premières années de l'ISBC. Le gouvernement du Canada a lui, fort judicieusement, nommé la ministre du Patrimoine canadien — dont le ministère gère des ressources importantes et plusieurs grands programmes fédéraux intéressant le secteur bénévole et communautaire — ministre responsable du secteur bénévole et communautaire. Un comité consultatif ministériel, qui remplacera le Groupe de référence ministériel, sera dorénavant le groupe champion de l'ISBC. Il se réunira au moins une fois par an, seul et avec le secteur bénévole et communautaire pour examiner les résultats obtenus, rendre compte aux Canadiens et Canadiennes de l'évolution de la relation et guider les travaux futurs.

De même, on créera un comité de sous-ministres adjoints qui sera chargé de suivre les progrès de l'ISBC. Présidé par le sous-ministre adjoint de Patrimoine canadien responsable, il s'emploiera à soutenir et à exploiter l'approche horizontale de l'ISBC tout en se faisant le champion de celle-ci. Le sous-ministre adjoint de Développement des ressources humaines Canada désigné assurera la vice-présidence de ce comité. Enfin, Patrimoine canadien

Au profit des Canadiens et des Canadiennes

À long terme, les investissements faits par le truchement de l'ISBC visent à faire profiter les Canadiens et les Canadiennes; ils favoriseront, entre autres :

- de meilleurs programmes et services;
- de meilleures occasions d'emploi;
- le recrutement de bénévoles qui seront mieux soutenus dans leur action;
- des politiques publiques qui refléteront les désirs exprimés par des collectivités fortes.

assistera le secteur à différents égards (projets, partenariats et responsabilités de programmes).

On a aussi créé, aux fins de la transition, le Forum du secteur bénévole et communautaire, qui réunit des représentants du Groupe directeur du secteur bénévole et communautaire, des groupes de référence des minorités visibles et autochtones et d'autres organisations publiques et privées intéressées à travers le pays. Le Forum poursuivra sur la lancée en surveillant les projets actuels, en cernant et en faisant progresser les dossiers émergents, et en s'assurant que les préoccupations exprimées concernant, entre autres choses, l'action sociale et le financement du secteur,

restent les grandes priorités du secteur bénévole et communautaire. Ce faisant, le Forum continuera d'établir des réseaux et des relations non pas seulement avec le gouvernement fédéral mais aussi à l'intérieur du secteur lui-même. Il répondra de ses activités devant l'Assemblée du secteur bénévole et communautaire qui réunira périodiquement des représentants de l'ensemble du secteur pour examiner les progrès réalisés et prodiguer des conseils.

Enfin, un comité directeur conjoint, composé de hauts fonctionnaires et de hauts représentants du secteur et coprésidé par le président du Comité des SMA et par le président du Forum du secteur bénévole et communautaire, veillera à ce que l'ISBC garde le cap.

Amorcée dans un esprit de collaboration, l'aventure commune de l'ISBC se poursuit.

Certaines questions non réglées

L'action sociale, le financement du secteur et l'accès à des avantages fiscaux sont des questions fort importantes pour le secteur. Celui-ci voudrait que le gouvernement offre à un plus large éventail d'organisations un accès accru aux avantages fiscaux, augmente la limite actuelle de 10 % de l'action sociale, et explore les leviers fédéraux pour mieux financer le secteur.

Au début de l'ISBC, le secteur bénévole et communautaire a établi deux groupes de travail composés uniquement de représentants du secteur; l'un d'eux s'intéresse au financement du secteur, et l'autre, à l'action sociale. Le secteur aurait souhaité examiner à fond ces questions avec le gouvernement, mais celui-ci a décidé de le faire de son propre côté.

Pendant que l'ISBC passe à sa phase finale, le secteur et le gouvernement continueront de se pencher sur les deux sujets chacun de leur côté.

Liste des membres du Comité de coordination conjoint

Représentants du secteur bénévole et communautaire

Patrick Johnston (coprésident)

Président et chef de la direction

Centre canadien de philanthropie

Ann Mowat

Présidente sortante, Conseil d'administration
Le regroupement des organisations nationales bénévoles

Martha Parker

Directrice générale
Volunteer Calgary

Monica Patten

Présidente et directrice générale
Les fondations communautaires du Canada

Lucie Rémillard

Présidente et directrice générale
Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine

Penelope Rowe

Directrice exécutive
Community Services Council
Terre-Neuve et Labrador

Michael Weil

Président et directeur général
YMCA Canada

Représentants du gouvernement

Kathy O'Hara (coprésidente)

Sous-secrétaire du Cabinet
Bureau du Conseil privé

Margaret Biggs

Sous-ministre adjointe
Développement des ressources humaines
Canada

Scott Broughton

Sous-ministre adjoint
Santé Canada

Florence Ievers

Coordonnatrice
Condition féminine Canada

Bill McCloskey

Sous-commissaire
Agence des douanes et du revenu du Canada

Eileen Sarkar

Sous-ministre adjointe
Patrimoine canadien

Mike Sheridan

Statisticien en chef adjoint
Statistique Canada

Josée Touchette

Vice-présidente
Agence canadienne de développement
international

Secrétariat

Susan Carter

Directrice exécutive
Secrétariat de l'Initiative sur le secteur
bénévole et communautaire

Jacqueline Gonçalves

Directrice des opérations et de la mobilisation
Groupe de travail sur le secteur bénévole
Bureau du Conseil privé

Nancy Wildgoose

Directrice exécutive
Groupe de travail sur le secteur bénévole
Bureau du Conseil privé

Documentaliste

Kathy Brock

Directrice
Public Policy and the Third Sector
School of Policy Studies
Queen's University

Rapports connexes

Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire

http://www.vsi-isbc.ca/fr/relationship/the_accord_doc/index.cfm

Code de bonnes pratiques de financement

http://www.vsi-isbc.ca/fr/funding/funding_code.cfm

Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques

http://www.vsi-isbc.ca/fr/policy/policy_code.cfm

Compte satellite

<http://www.vsi-isbc.ca/fr/knowledge/satellite.cfm>

*Consolider nos acquis : pour une meilleure gestion et transparence au sein du secteur
bénévole au Canada*

<http://www.vsr-trsb.net/pagvs/BookF.htm>

Discours du Trône-Octobre 1999

<http://www.pco->

[bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&page=informationresources&sub=sftddt&doc=sftddt1999_f.htm](http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&page=informationresources&sub=sftddt&doc=sftddt1999_f.htm)

Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation

<http://www.vsi-isbc.ca/fr/knowledge/nsgvp.cfm>

Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles

<http://www.vsi-isbc.ca/fr/knowledge/nsnvo.cfm>

Initiative canadienne sur le bénévolat

<http://www.vsi-isbc.ca/fr/hr/cvi.cfm>

Initiative nationale d'apprentissage

<http://www.vsi-isbc.ca/fr/hr/nli.cfm>

Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles (PSEPM)

<http://www.vsi-isbc.ca/fr/policy/sidpd.cfm>

*Positionner le secteur bénévole et communautaire au Canada : opinion de l'élite et du
public*

<http://www.vsi-isbc.ca/fr/awareness/pdf/awareness%5Fopinion%5Freport.pdf>

Ressources humaines dans le secteur bénévole et communautaire

<http://www.vsi-isbc.ca/fr/hr/hrvs.cfm>

Stages et bourses en élaboration de politiques (SBÉP)

<http://www.vsi-isbc.ca/fr/policy/piaf.cfm>

Travailler ensemble : Une initiative conjointe du gouvernement du Canada et du secteur bénévole

<http://www.vsr-trsb.net/publications/pco-f.pdf>